

COMITE SYNDICAL

Procès-verbal de la séance du 18 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit septembre, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à **dix-huit heures trente** en session ordinaire, au siège du syndicat à Champagne-en-Valromey, sous la présidence de Pauline GODET, Présidente du SIVOM du Valromey.

PRESENTS : Gérard BERTHIER, David GUILLET, Annie MEURIAU, Robert SERPOL (Arvière-en-Valromey), Dominique CHARVET, Philippe HAMEL, Christophe MICHAILLE (Champagne-en-Valromey), Pierre BROUSSART (Haut-Valromey), Nicole BIDET, Pauline GODET, Zénon NITKOWSKI (Valromey-sur-Séran).

EXCUSES : Valérie TOURNEMINE (Champagne-en-Valromey), Bernard ANCIAN (Haut-Valromey) : pouvoir donné à Annie MEURIAU, Vanessa BERNE (Haut-Valromey) : pouvoir donné à David GUILLET, Jean ROCHE (Haut-Valromey) : pouvoir donné à Pierre BROUSSART, André BOLON (Valromey-sur-Séran) : pouvoir donné à Nicole BIDET, Marie-Françoise MARTINOD (Valromey-sur-Séran) : pouvoir donné à Pauline GODET.

ABSENT : Jean-François MARTINE (Valromey-sur-Séran).

Annie MEURIAU est désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- 1) Accueil de Régis CASTIN, 1^{er} vice-président de la CCBS en charge du tourisme, patrimoine, culture, sports et mobilité douce pour un point sur l'activité de l'office de tourisme dans le Valromey.
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 4/06/2025.
- 3) Information sur les décisions de la Présidente prises au titre de l'article L.5211-10 du CGCT.
- 4) Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi permanent (poste de secrétaire générale).
- 5) Adhésion à la convention de participation santé souscrite par le CDG de l'Ain.
- 6) Convention d'occupation précaire du local du plan d'eau de la Vendrolière (4^{ème} trim 2025 et année 2026).
- 7) Point sur le projet d'aménagement de la salle des fêtes de la maison de pays.
- 8) Questions diverses.

1. Accueil de Régis CASTIN, 1^{er} vice-président de la CCBS en charge du tourisme, patrimoine, culture, sports et mobilité douce pour un point sur l'activité de l'office de tourisme dans le Valromey.

Compte-tenu d'un nombre important d'absents à cette séance, Pauline GODET énonce avoir reporté l'intervention de Régis CASTIN à une date ultérieure.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 4/06/2025.

A l'unanimité, le Comité Syndical approuve le procès-verbal de la séance du 04/06/2025.

3. Information sur les décisions de la Présidente prises au titre de l'article L.5211-10 du CGCT. [Délibération N° 2025/32]

DATE	ENTREPRISE	SERVICE	PRESTATION	MONTANT TTC
16/07/2025	L'éclat Propreté	Ecole	Lavage des vitres	1 649,80 €
16/07/2025	L'éclat Propreté	Maison de pays	Lavage des vitres	785,80 €
16/07/2025	Francis Hamelin	Ecole élém. Champagne	Eclairage complémentaire classe 1	1 268,50 €
23/07/2025	Techhydroenergy Chauffage	Ecole mat. Champagne	Reprise écoulement ballon ECS	271,20 €
29/07/2025	Pesenti	Cantine Virieu le Petit	Panneaux acoustiques	7 752,00 € (1)
28/08/2025	SCHINDLER	Maison de pays	Réparation ascenseur (carte manœuvre)	3 442,80 €
11/09/2025	SCHINDLER	Maison de pays	Amélioration ascenseur (rempl. kit huile)	4 029,11 €

(1) Devis initial de 6 900,00 € TTC annulé

4. Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi permanent (poste de secrétaire générale). [Délibération N° 2025/33]

Pauline GODET expose à l'assemblée que suite à la publication de deux appels à candidatures : 30/06/2025 (déclaré infructueux malgré 4 entretiens effectués) et 29/08/2025, il est proposé de retenir la candidature d'un agent dont le profil correspond aux compétences attendues et décrites pour ce poste.

Elle précise que l'article L.332-8 2^e du Code général de la fonction publique permet aux collectivités territoriales et aux établissements publics locaux, lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'ait pu être recruté, de recruter un contractuel sur tout emploi permanent.

Ainsi, elle propose au comité syndical de recruter cet agent, par voie de contrat à durée déterminée de 3 ans, à temps non complet (28/35^{ème}), sur le cadre d'emplois des rédacteurs, au grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe, pour exercer les fonctions de secrétaire général, à compter du 27 octobre 2025.

Sa rémunération sera calculée, par référence à l'échelle indiciaire de catégorie B du grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe, à l'échelon 9, indice majoré 466.

Elle ajoute que ce contrat pourra être renouvelé par reconduction expresse dans la limite d'une durée totale de 6 ans. À l'issue de cette période, le contrat de l'agent pourra être reconduit pour une durée indéterminée.

Le Comité Syndical donne son accord à l'unanimité.

5. Adhésion à la convention de participation santé souscrite par le CDG de l'Ain. [Délibération N° 2025/34]

En application des articles L.827-1 et suivants du code général de la fonction publique, les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'elles emploient souscrivent. Cette participation devient obligatoire pour le risque santé à compter du 01/01/2026 selon un minimum de 15 € brut mensuel.

Les collectivités ont le choix entre la procédure de labellisation (en aidant les agents ayant souscrit un contrat ou adhéré à un règlement qui a été labellisé au niveau national) ou la convention de participation (après une mise en concurrence pour sélectionner une offre répondant aux besoins propres des agents et remplissant les conditions de solidarité prévues par la réglementation).

Le CDG de l'Ain ayant lancé une procédure de mise en concurrence en vue de conclure une convention de participation pour le risque « Santé » et ayant souscrit une convention de participation auprès de APICIL pour une durée de 6 ans (01/01/2024 – 31/12/2029), Pauline GODET propose à l'assemblée d'adhérer à cette convention à compter du 01/01/2026 et de verser aux agents adhérents une participation de 15 € brut par mois. Elle précise que le Comité Social Territorial a donné un avis favorable en date du 07/08/2025,

Le Comité Syndical donne son accord à l'unanimité.

6. Convention d'occupation précaire du local du plan d'eau de la Vendrolière (4^{ème} trimestre 2025 et année 2026). [Délibération N° 2025/35]

Pour l'année 2025 et compte-tenu de la réflexion en cours sur le devenir du site, la convention pour la gestion du plan d'eau a été accordée pour la période du 01/01/2025 au 31/10/2025. La gestionnaire actuelle a fait part de son intention de poursuivre l'exploitation sur la fin 2025 ainsi que sur l'année 2026. Elle proposerait les mêmes activités : petite restauration sur place ou à emporter (pizza, cuisine italienne, menu ouvrier, crêpes salées ou sucrées, glaces, boissons), organisation de soirées musicales.

Considérant qu'à ce jour, aucun projet n'est envisagé sur le site du plan d'eau, Pauline GODET propose de donner suite à sa demande et de reconduire les conditions initiales : convention d'occupation précaire, redevance mensuelle de 125 € HT, soit 150 € TTC, remboursement des dépenses d'eau et d'électricité, nettoyage et évacuation du local et des abords en fin de saison.

Le Comité Syndical donne son accord à l'unanimité.

7. Point sur le projet d'aménagement de la salle des fêtes de la maison de pays.

Les délégués syndicaux prennent connaissance des réflexions formulées par le groupe de travail (cf. compte-rendu de la réunion du 18/09/2025).

Ils souhaitent impérativement le maintien de la polyvalence de la salle, en prenant en compte à la fois les activités associatives régulières et, plus ponctuellement, certains événements privés.

Ils considèrent que la fréquence des spectacles ne justifie pas de limiter la salle à ce seul usage, ce qui ne serait pas compris par les autres associations (non concertées) qui ne souhaiteraient pas être privées de ce lieu (don du sang, salon du livre, comité des fêtes, gymnastique adulte, activités scolaires...).

Des adaptations sont effectivement à envisager pour rendre la salle plus agréable et augmenter sa fréquentation, telles que l'assise, l'acoustique, l'isolation phonique, l'occultation, l'aménagement de la scène, l'éclairage ou le son.

L'idée d'une tribune télescopique répond en partie à ce souhait mais son positionnement au centre de la salle n'est pas envisageable : cet équipement doit permettre une utilisation flexible, sans manutention trop fréquente et sans compartimenter le volume de manière rigide. D'où l'idée de réfléchir à son installation en fond de salle, en lieu et place de la scène actuelle (peu adaptée semble-t-il), ainsi qu'au déplacement de l'écran au centre de la pièce. Une visite sur site par le fournisseur est préconisée afin de mieux appréhender les besoins et contraintes.

Par ailleurs, il n'est pas exclu de repenser l'usage des locaux existants : la cuisine semble quelque peu disproportionnée, le local de stockage pourrait être optimisé et le bureau de l'office du tourisme pourrait éventuellement être intégré à la réflexion.

Concernant la gestion de cette salle, il n'est pas envisagé de créer un service de médiation culturelle propre au Valromey, mais plutôt de permettre à cet équipement de s'inscrire dans une programmation à l'échelle intercommunale (CCBS) et aux associations culturelles locales une mise à disposition plus fréquente tout en répondant aux standards attendus par le public et adaptés aux besoins des artistes.

Une nouvelle concertation avec l'ensemble des associations sera organisée lorsque le projet sera plus avancé, afin de recueillir leurs avis et ajuster les aménagements envisagés.

8. Questions diverses

- Vote du budget 2026 : Pauline GODET pense que le budget 2026 pourrait être voté début 2026, avant le départ officiel de la directrice.

- Plan d'eau de la Vendrolière : Pierre BROUSSART informe avoir rencontré le sénateur Patrick CHAISE pour tenter de trouver une solution à la contrainte urbanistique qui prévoit un usage strict de l'eau du plan d'eau.

- Panneaux portes d'entrée du Valromey : Robert SERPOL rappelle que l'office de tourisme Valromey-Retord et la communauté de communes du Valromey avaient travaillé, avant 2017, sur le projet des panneaux « Portes d'entrée » du Valromey, situés sur les principales routes départementales (renouvellement du visuel existant, achat de 5 nouveaux panneaux). Le projet n'avait pas abouti car le graphisme proposé ne correspondait pas à la charte départementale. Robert SERPOL a retravaillé sur le dossier et propose une nouvelle version, plus épurée : « Le Valromey, terre de comté » avec l'image d'une meule de comté. Il dit que la commission tourisme de la CCBS a validé ce projet.

Cependant, au sein du comité syndical, les avis sont plus mitigés : certains jugent cette image trop réductrice, pas représentative ni typique du Valromey, possiblement clivante pour les agriculteurs. Un positionnement autour du Grand Colombier permettrait un plus large consensus.

Tout en tenant compte des remarques émises, Pauline GODET propose de continuer de travailler sur ce dossier en s'entourant de professionnels et en s'appuyant sur les services de la CCBS.

La séance est levée à 19h45

La Présidente
GODET Pauline



Le Secrétaire de séance
MEURIAU Annie

